

Barguillère Sports Loisirs
4 espace Serge Rumeau
09 000 Saint Pierre de Rivière

*Pour toute information concernant ce
séjour , vos contacts :
Véronique Verdeau 06 12 43 48 00*

St Pierre de Rivière le 18 septembre 2024

Annexe 12
DESCRIPTIF SÉJOUR
L'Orangerie Menton
club Miléade

Ce séjour s'adresse aux isards (voir le programme)

Il est ouvert prioritairement aux adhérents de l'Association, inscrits à l'activité de randonnée pédestre et titulaires de la licence FFRandonnée 2024/2025 avec assurance RC ou plus.

Ouverture possible à d'autres licenciés FFRandonnée , avec licence 2024/2025 avec assurance RC ou plus, qui prendront l'adhésion au club.

Nombre de participants : **maximum 42**

Date : **du 4 au 11 octobre 2025**

Déplacements : voitures personnelles avec covoiturage

PROGRAMME

Les participants sont attendus à l'hôtel l'Orangerie le 4 octobre, dans l'après-midi du 4 octobre 2025 - Fin de séjour le 11 octobre 2025 , départ avant 10 h .

Aller et retour en covoiturage sous la responsabilité des participants.

2 groupes de randonnées seront organisées , encadrées par des accompagnateurs de BSL.

HÉBERGEMENT

L'hébergement sera assuré dans l'hôtel l'Orangerie sur la base de 2 personnes par chambre, en pension complète .

COÛT DU SÉJOUR

Le coût du séjour est fixé à **525 €** par personne, en chambre double.

Ce prix comprend :

- La pension complète (vin inclus) sous forme de buffet, du dîner du 1er jour au petit-déjeuner du dernier jour, les pique-niques .
- les animations adultes en soirée
- L'accompagnement des randonnées par des accompagnateurs du club BSL
- La taxe de séjour, et les contributions EIT et CRDP .

Ne sont pas compris

- Le supplément chambre individuelle : 164 euros (en quantité limitée)

- Le voyage, Aller et Retour ainsi que les déplacements sur place basés sur le covoiturage
- L'assurance annulation (facultative mais recommandée) de 29 euros
- le parking
- D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme compris

INSCRIPTIONS ET PAIEMENTS

Les inscriptions sont ouvertes à compter du **20 septembre 2024**

Cette inscription sera matérialisée par l'envoi

- du dossier d'inscription en 2 exemplaires papier ,
- de 2 chèques ou par virement de l'acompte de **160 € ou (189 euros si assurance) et d'un second chèque du solde qui sera encaissé un mois avant le début du séjour**

Le tout envoyé à Barguillère Sports loisirs, 4 bis rue Serge Rumeau , 09000 Saint Pierre de Rivière avant le **10 octobre 2024**

pour le virement :

FR76 1660 7000 5005 0194 5806 775 CCBPFRPPPPG

ASSURANCES FACULTATIVES

Vous aurez la possibilité de souscrire, lors de l'inscription définitive, aux assurances individuelles facultatives au moyen du bulletin de souscription assurances en PJ à cet envoi, ou en téléchargement sur le site dans la rubrique Activités/séjours/assurance

DISPOSITIONS CONCERNANT LES DÉPLACEMENTS

Les participants sont invités à se regrouper, par affinité, pour viser à constituer des équipages par véhicule sous la responsabilité de chacun. Déplacement d'environ 1250 km aller-retour hors trajets sur place. 125 € d'autoroute

Chaque équipage constitué gèrera la contribution de chacun aux frais de déplacements (Trajet A-R et trajets sur place)

CONDITIONS D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION.

Le voyageur peut annuler son voyage à tout moment aux conditions financières suivantes :

En cas d'annulation , les frais retenus seront les suivants :

- Plus de 60 jours avant la date du début du séjour : 15 % du montant de la réservation annulée, • Entre 60 jours et 31 jours : 30 % du montant de la réservation annulée, • Entre 30 jours et 16 jours : 60 % du montant de la réservation annulée, • Entre 15 jours et 8 jours : 80 % du montant de la réservation annulée, • Moins de 8 jours avant la date du début du séjour ou en cas de non présentation : 100 % du montant de la réservation annulée.

DIVERS
Une réunion des participants, sera organisée en septembre 2025

Les Conditions générales de vente et notice sur les assurances sont consultables sur le site de barguilleresportsloisirs.fr rubrique Activités/ séjours .